

6.7 Annexe 7 : Agglomération d'Annemasse

6.7.1 Nombre d'échantillons et dates de prélèvements

SITE	Collectivité	Référence échantillon	Date d'échantillonnage
Etrembières	Agglo. Annemasse	C2 Annemasse Le Perrier	14 novembre
		Annemasse Hypercentre	15 novembre
		St Cergues / Juvigny	17 novembre
		Vétraz Monthoux	14 novembre
		Cranves-Sales	15 novembre

5 échantillons ont été prélevés et triés lors de cette campagne, sans changement par rapport aux campagnes précédentes.

6.7.2 Spécificité d'Annemasse Agglomération concernant la collecte en Multimatériaux

La collecte sélective hors verres sur ce territoire est en partie réalisée :

- En fibreux/non-fibreux
- En multimatériaux.

Les résultats des caractérisations seront présentés en fibreux/non-fibreux uniquement. L'équivalent en multimatériaux est la somme des deux.

6.7.3 Résultats de la campagne d'Automne 2022

Le tableau ci-dessous présente les résultats, par catégorie et sous-catégorie, de la composition des OMr échantillonnés pour cette dernière campagne sur le territoire. Il met en valeur les potentiels de tri sur le territoire.

	Sous-catégories	% moyen		kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne
Non fibreux	Bouteilles et flacons en PET	1,3%	4,0%	11,48	4,22 CC Pays de Gex	16,46 Haut Bugey Agglomération
	Bouteilles et flacons en polyoléfine (PEHD, LDPE, PP)	0,7%				
	Emballages métaux ferreux	1,3%				
	Emballages aluminium	0,6%				
Fibreux	Journaux, magazines et revues	0,1%	7,3%	20,97	8,49 CC Pays de Gex	29,75 Haut Bugey Agglomération
	Imprimés publicitaires	0,9%				
	Papiers bureautiques	1,3%				
	Emballages cartons plats	3,1%				
	Emballages cartons ondulés	1,5%				
	Composites ELA (Tétrapack)	0,5%				
Verre	Emballages en verre incolores et de couleur	5,4%	5,4%	15,42	5,92 CC Pays Rochois	15,42 Annemasse Agglomération
Compost	Déchets alimentaires	18,2%	31,5%	90,15	40,94 CC Usse et Rhône	90,15 Annemasse Agglomération
	Déchets de jardins	5,5%				
	Éléments fins	7,8%				
Autres collectes	Petits Appareils Electroménagers (PAM)	0,2%	3,3%	9,38	3,97 CC Vallée Verte	15,13 CC Usse et Rhône
	Câbles électriques	0,1%				
	Textiles	2,7%				
	Produits chimiques	0,0%				
	Tubes fluorescents et ampoules basse conso	0,0%				
	Piles et accumulateurs	0,0%				
	Autres déchets ménagers spéciaux	0,2%				
OM résiduelles « vraies »	Produits alimentaires non consommés	17,2%	48,5%	139,05	82,93 CC Vallée Verte	139,05 Annemasse Agglomération
	Autres putrescibles	0,3%				
	Emballages papier	1,3%				
	Autres papiers	1,3%				
	Autres cartons	0,1%				
	Autres emballages composites	1,9%				
	Textiles sanitaires fraction hygiénique	4,8%				
	Textiles sanitaires fraction papiers souillés	2,7%				

	Sous-catégories	% moyen	kg/hab/an	Minimum en kilo/an/hab pour la campagne	Maximum en kilo/an/hab pour la campagne
	Sac poubelle + films des professionnels	3,2%			
	Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)	2,9%			
	Autres emballages plastiques – hors calage en polystyrène)	2,0%			
	Calage en polystyrène grands formats	0,0%			
	Autres plastiques	3,8%			
	Emballages combustibles	0,0%			
	Combustibles non classés	2,6%			
	Autres déchets en verre	1,0%			
	Autres métaux ferreux	0,6%			
	Autres métaux	0,3%			
	Emballages incombustibles	0,0%			
	Incombustibles non classés	2,6%			
	TOTAL	100,0%	100,0%	286,45	

Tableau 34: Composition des OMR de l'Agglomération Annemasse en fonction des consignes de tri (A2021)

Pour cette dernière campagne, on remarque que la part de déchets valorisables dans les OMR de l'Agglomération d'Annemasse sont principalement représentées de déchets destinés au composteur (31,5%). Les flux non-fibreux, fibreux et verre totalisent 16,7% soit 47,9 kg/hab/an.

Les sous-catégories « Films des particuliers (emballages, sacs de caisse, film alimentaire)» (2,9%) et « Autres emballages plastiques - hors calage en polystyrène» (0,0%) représentent un gisement pour l'**extension des consignes de tri** de 8 kg/an/hab.

À partir des résultats obtenus lors des caractérisations sur l'ensemble des collectivités, il est possible d'évaluer où se situe la collectivité par rapport aux autres sur les gisements potentiel (en kg/hab/an) pouvant faire l'objet d'une amélioration du tri : fibreux, non-fibreux et verre. Ces trois services sont proposés sur l'ensemble des collectivités du SIVALOR. Pour ce qui est du gisement potentiel pouvant être traité par compostage et les autres collectes, ceux-ci sont dépendants du niveau de service disponible sur le territoire de la collectivité (nombre de déchèteries, collecte des textiles...) et de la typologie d'habitat (plus ou moins d'habitats collectifs ou non).

Non-fibreux		Fibreux		Verre	
Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)	Collectivité	Ratio dans les OMR (kg/an/hab)
Pays de Gex	4,22	Pays Bellegardien	14,60	Pays Rochois	5,92
Rumilly Terre de Savoie	5,37	Vallée Verte	13,06	Pays de Gex	6,01
Pays Bellegardien	6,01	Pays de Gex	8,49	Pays Bellegardien	7,51
Usses et Rhône	8,46	Pays Rochois	22,57	Usses et Rhône	7,89
Genevois	9,93	Arve et Salève	16,70	Vallée Verte	8,68
Arve et Salève	10,25	Usses et Rhône	18,05	Rumilly Terre de Savoie	10,07
Vallée Verte	11,48	Annemasse Agglomération	20,97	Haut-Bugey Agglomération	10,12
Annemasse Agglomération	11,48	Genevois	17,13	Genevois	14,62
Pays Rochois	15,52	Rumilly Terre de Savoie	19,15	Arve et Salève	15,33
Haut-Bugey Agglomération	16,46	Haut-Bugey Agglomération	29,75	Annemasse Agglomération	15,42

Tableau 35 : Classement des collectivités du SIVALOR en fonction des potentiels de tri (kg/hab/an dans les OMR – dernière campagne)

Annemasse Agglomération se trouvait à la 9^{ème} place du classement la campagne dernière. Durant cette campagne d'automne 2022 Annemasse Agglomération se classe :

- 8^{ème} sur le non-fibreux (2,7 fois le résultat de la CC Pays de Gex),
- 7^e sur le fibreux (1,4 fois le résultat des Collectivités classées premières pour ce flux),
- 9^e sur le verre, avec un gisement presque 3 fois supérieur à celui de la CC Pays Rochois.

6.7.4 Composition moyenne des OMR de la collectivité

La variabilité des résultats peut être importante compte tenu du nombre limité d'échantillons par campagne pour chacune des collectivités.

Les proportions par collectivité, les compositions pour cette dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés au minimum, pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMR réalisées ces dernières années (voir article 2.3.3).

Les proportions par collectivité, les compositions pour la dernière campagne et les comparaisons entre collectivités sont données à titre indicatif. Ainsi nous présentons de préférence une moyenne des résultats pour les 18 derniers échantillons prélevés et triés pour chacune de ces collectivités, permettant de réaliser une synthèse des caractérisations des OMR.

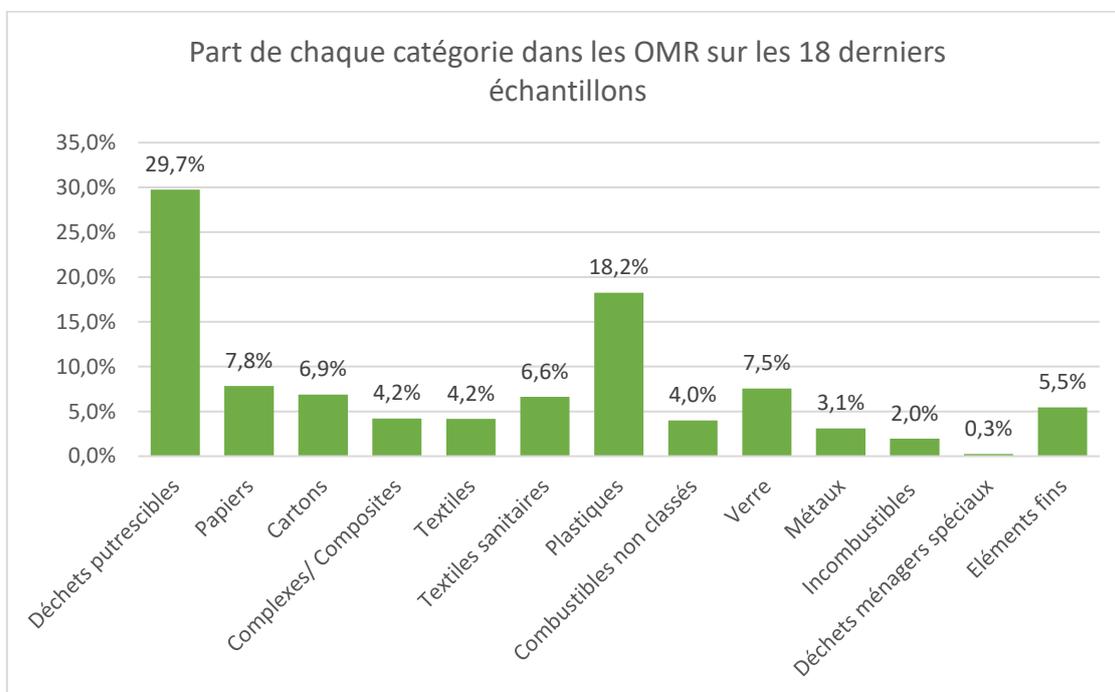
Il a été retenu que soit considéré à minima 18 échantillons, mais sur un nombre de campagne entière. Aussi, pour Annemasse Agglomération, il a été retenu 4 campagnes, soit 20 échantillons. Il n'y a pas de résultats pour la campagne de Printemps 2020.

6.7.4.1 Composition des OMR d'Annemasse Agglomération par catégorie

Ce paragraphe présente les résultats pour le tri selon les 13 catégories de la grille MODECOM.

Les résultats par catégories des caractérisations lors des quatre dernières campagnes montrent que :

- La proportion de déchets putrescibles présent dans les OMR est de 29,7%, taux relativement élevé,
- Le reste des OMR est principalement composé de plastiques (18,2%), de verre (7,5%) et de papiers (7,8%)

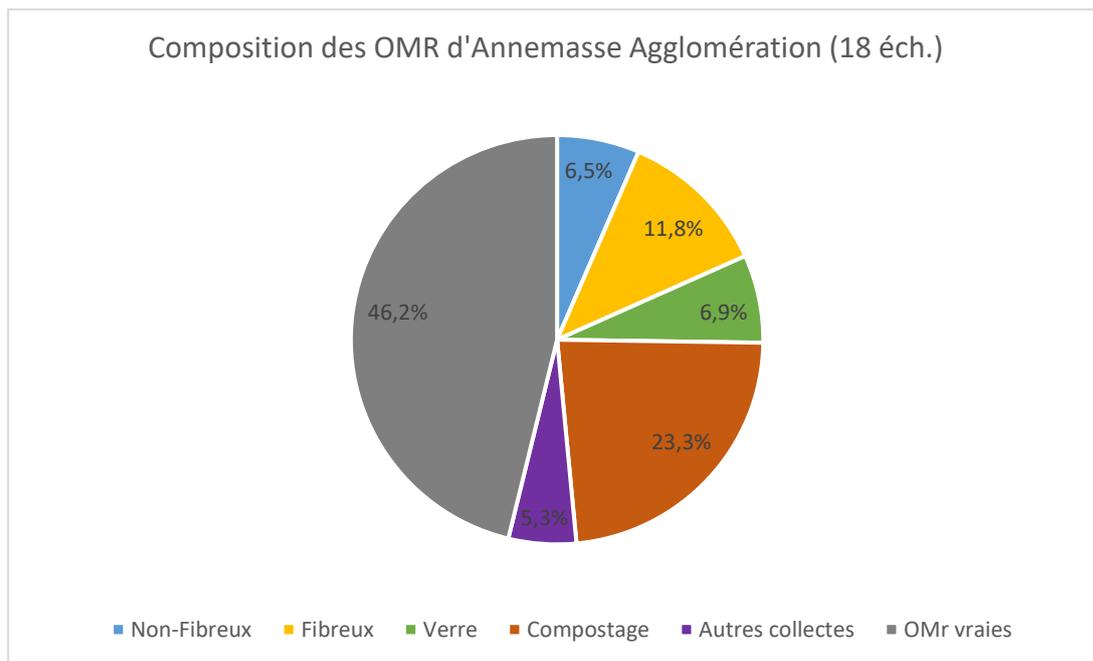


Graphique 29: Composition des OMR d'Agglomération Annemasse

6.7.4.2 Analyse de la composition des OMR en fonction des catégories de tri

Ce paragraphe présente les résultats selon les consignes du SIVALOR (fibreux, non-fibreux, verre), et les gisements évitables dans les OMR (autres collectes séparées, déchets compostables).

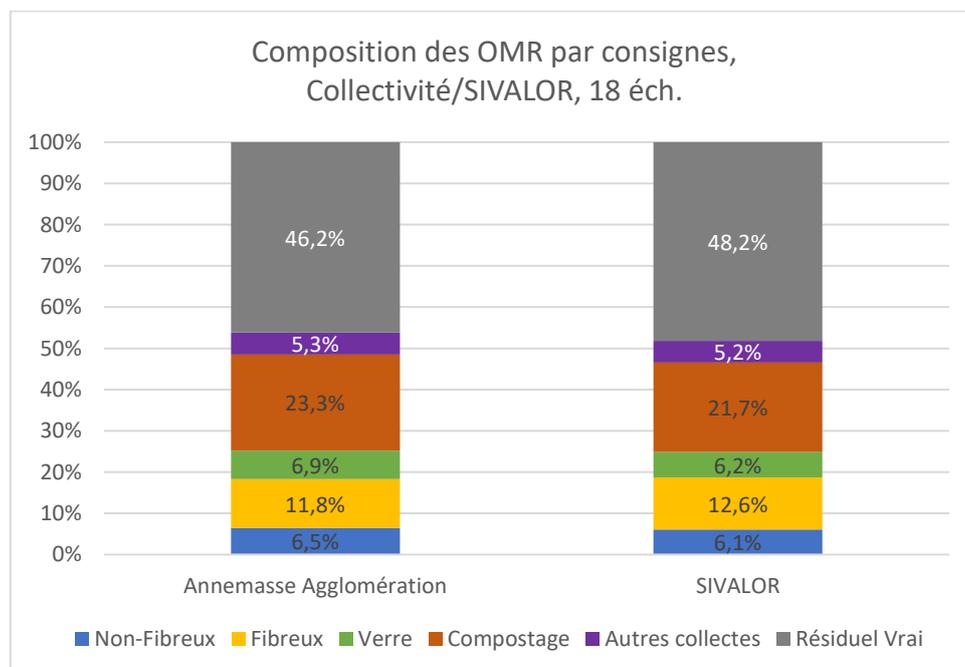
L'analyse des résultats en fonction des catégories de tri du SIVALOR montre qu'en moyenne, sur les 18 derniers échantillons, près de 54% des OMR sont composés de matière valorisable ou recyclable.



Graphique 30: Composition des OMR d'Agglomération Annemasse selon les catégories de tri

Près de **54% des OMR pourraient faire l'objet d'un meilleur tri et/ou d'un traitement par compostage** :

- 25% des OMR de la collectivité pourraient faire l'objet d'un meilleur tri en étant orientés vers les collectes sélectives existantes.
- 23 % de matière pouvant être traitée par compostage est encore présente dans les OMR



Graphique 31 : Comparaison de la composition des OMR de l'Agglo avec la moyenne pour les 18 derniers échantillons du SIVALOR

La part d'ordures ménagères résiduelles vraies de l'Agglomération d'Annemasse est inférieure de 2 points par rapport à celle du SIVALOR. Chacun des flux pouvant être isolés en amont a une valeur supérieure à l'équivalent du SIVALOR, sauf pour les fibreux.

6.7.5 Evolution des résultats sur le territoire de l'Agglomération d'Annemasse

Pour rappel, sur le territoire d'Annemasse Agglomération, la prise en compte de l'ensemble des campagnes de caractérisations ainsi que tous les échantillons depuis 2018 donnent la composition suivante :

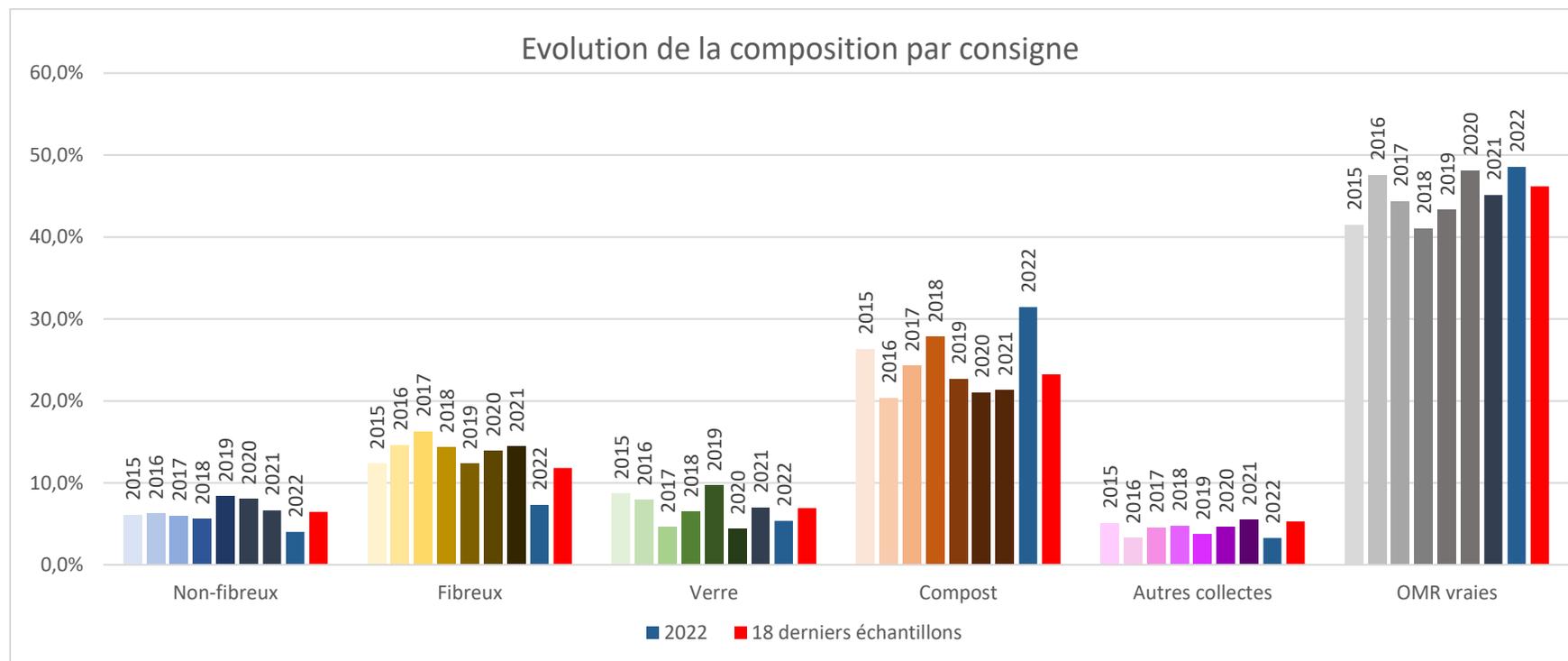
	MODECOM national 2017	2018	2019	2020	2021	2022	Moyenne 18 éch.	Moyenne SIVALOR 18 éch.
Déchets putrescibles	27,3%	30,0%	29,5%	24,2%	21,1%	41,1%	29,7%	26,9%
Papiers	8,6%	10,5%	9,8%	8,4%	10,5%	4,8%	7,8%	8,4%
Cartons	6,4%	6,0%	4,9%	7,4%	8,3%	4,7%	6,9%	6,7%
Composites/complexes	2,3%	2,9%	3,0%	4,9%	4,7%	2,8%	4,2%	4,3%
Textiles	3,0%	4,4%	2,5%	4,1%	4,5%	2,7%	4,2%	3,9%
Textiles sanitaires	13,9%	5,1%	4,3%	8,2%	4,7%	7,5%	6,6%	8,1%
Plastiques	14,6%	16,2%	16,2%	20,0%	19,2%	14,0%	18,2%	19,3%
Combustibles non classés	4,6%	4,7%	3,6%	6,5%	4,8%	2,6%	4,0%	4,1%
Verre	5,2%	6,8%	10,0%	5,3%	10,6%	6,4%	7,5%	6,7%
Métaux	3,4%	2,9%	4,2%	3,7%	3,0%	2,8%	3,1%	3,1%
Incombustibles non classés	1,9%	6,6%	6,9%	2,5%	4,1%	2,6%	2,0%	2,9%
Déchets ménagers spéciaux	0,6%	0,0%	0,3%	0,1%	0,5%	0,2%	0,3%	0,4%
Éléments fins	8,1%	3,9%	4,8%	4,7%	3,9%	7,8%	5,5%	5,4%

Tableau 36: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par catégories

La prise en compte d'un plus grand nombre d'échantillons permet de lisser certaines variations observées entre les campagnes :

- Les papiers et cartons ont une tendance à la baisse depuis 2018, qui se poursuit cette année,
- Les déchets putrescibles atteignent leur maximum avec une part de 41,1%,
- Les autres catégories fluctuent selon les années.

L'écart le plus important avec le MODECOM 2017 et les résultats obtenus lors de cette campagne concerne les déchets putrescibles (+13,8% en faveur de l'Agglomération) et les textiles sanitaires (-6,4% pour Annemasse Agglomération).



Graphique 32: Evolution de la composition des OMR d'Annemasse Agglomération par consigne de tri

On peut noter en 2022 :

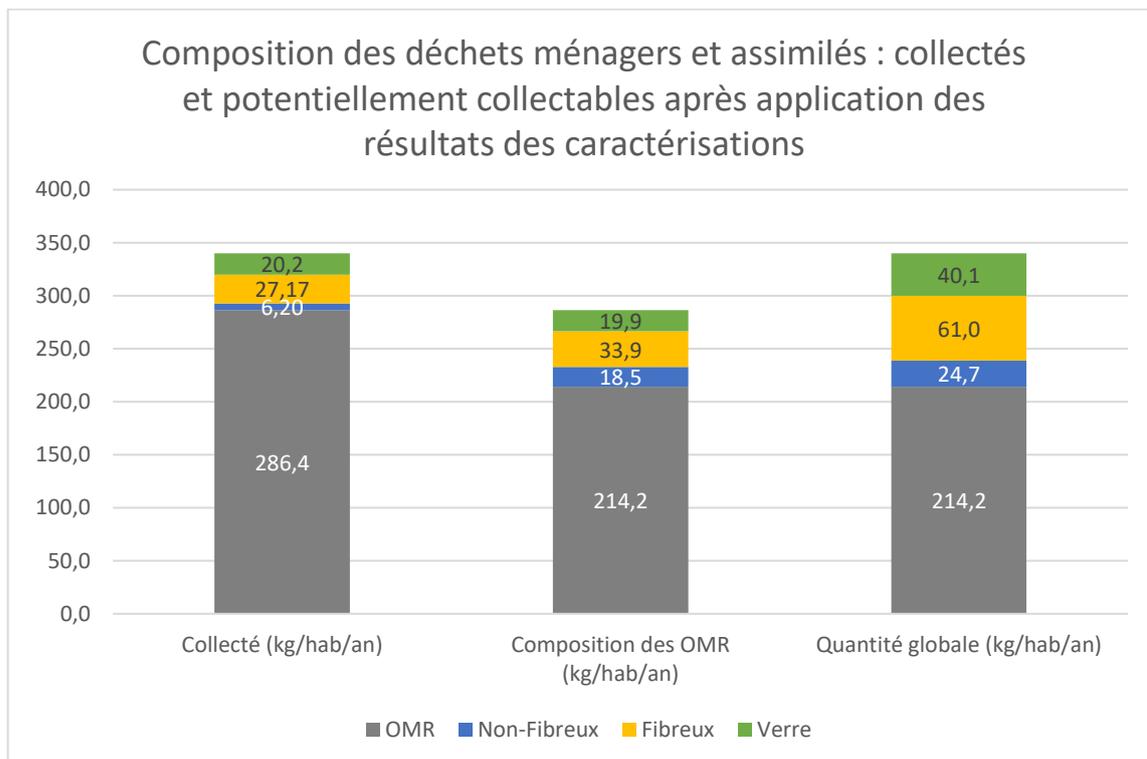
- Une nouvelle diminution de la part du verre après celle de 2020,
- Un taux de déchets compostables qui atteint son maximum,
- Les non-fibreux continuent leur diminution engagée en 2018
- Au global, la part d'ordures ménagères résiduelles « vraies » est en augmentation depuis 2018, avec un maximum atteint en 2022.

6.7.6 Impact sur la composition des OMR d'une amélioration du tri

Les calculs ci-dessus se base sur les valeurs des « 20 échantillons » déterminées plus haut.

6.7.6.1 Analyse du report des gisements de tri

72,3 kg par an et par habitant peuvent encore être triés et collectés.



Les résultats des caractérisations montrent que :

- 75% de la collecte sélective en non-fibreux se retrouve dans les OMR,
- 55% pour le fibreux,
- Soit une moyenne de 65% pour le flux « Multimatériaux »
- 50% pour le verre.

6.7.6.2 Gisements pouvant être ciblés par un programme de prévention des déchets

Le gisement potentiel minimum pouvant être visé par un programme de prévention sur le territoire de l'Agglomération Annemasse lors des dernières campagnes (20 derniers échantillons) représente 32,7% des OMR, soit 93,8 kg / an par habitant.

Gisement de prévention			
Action de prévention à la source	Sous-catégories	% des OMR 18 derniers échantillons	kg/hab./an
Compostage domestique	Déchets alimentaires	14,1%	40,3
	Déchets de jardin	3,7%	10,7
Geste anti-gaspillage	Produits alimentaires non consommés	11,8%	33,7
"Stop Pub"	Imprimés publicitaires	1,6%	4,5
Limitation des impressions	Papiers bureautiques	1,3%	3,8
Collecte séparative des déchets dangereux	Déchets ménagers spéciaux	0,3%	0,8
Total		32,7%	93,8

Graphique 33: Evaluation du gisement d'évitement pour l'Agglomération d'Annemasse

- L'essentiel de ce gisement étant constitué de restes alimentaires (14,1% des OMR) : 40,3 kg / an et par personne ;
- Et de produits alimentaires non consommés (11,8% des OMR) : 33,7 kg/hab/an environ ;
- Les imprimés publicitaires représentent également l'équivalent de 4,5 kg de déchets non triés par an et par personne.